

PROCES VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 6 octobre 2021

L'an deux mil vingt et un, le 6 octobre à 20h00, le Conseil Municipal de VERNANTES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Thierry PAPOT, Maire en exercice.

Nombre de membres

- En exercice : 18
- Présents : 14
- Votants : 17

Date de la convocation : 29/09/2021

Date d'affichage : 29/09/2021

Présents : Mesdames Jacqueline TARDIVEL, Elodie MARCHAND, Sabrina DOUAIRE, Aurélie POIRIER, Nathalie FUSELLIER, Floriane DUPUY, Béatrice CANONNE,
Messieurs Manuel DA SILVA, Thierry GROBOIS, Etienne MOREAU, Patrice NEAU, Jacky PASQUIER, Robert PLU,

Absents excusés : Madame Bernadette VOUAUX

Absent, a donné pouvoir : Madame Sandra RIQUIN à Monsieur Thierry PAPOT, Monsieur Christian PACORY à Madame Béatrice CANONNE, Monsieur Florent POIRIER à Madame Jacqueline TARDIVEL

Monsieur Jacky PASQUIER est nommé secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 8 septembre 2021 est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

Décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations du conseil municipal

1 -

DESIGNATION	Divisions cadastrales AB - 549 - 184 - 185 (Propriété FOURRIER rue de Longué)
ENTREPRISE	Cabinet Branly Lacaze
PRIX HT	900.00€
PRIX TTC	1 080.00€

2 -

DESIGNATION	Changement réseau route de Vernoil
ENTREPRISE	TRAVAUX PUBLICS BOUCHET
PRIX HT	1 407.73€
PRIX TTC	1 689.28€

3 -

DESIGNATION	Travaux local RAM
ENTREPRISE	Entreprise LECLERC
PRIX HT	929.68€
PRIX TTC	1 115.62€

DEL N°06-10/2021-01 Lancement de la deuxième tranche de la Dustrie

Madame Manon HINARD de la société Alter expose au conseil les 3 hypothèses financières possibles pour lancer la 2^{ème} tranche de la ZAC de la Dustrie.

Elle explique que cette phase, elle-même divisée en deux temps en raison des fouilles sur une partie, comportera à terme 43 lots.

Les fouilles devraient débuter en 2026 -2027, leur montant est estimé à 300 000€ (subventionné à 50%). C'est l'ensemble des lots qui entrent dans les simulations proposées.

1 - la première envisage un budget équilibré en recettes et dépenses à 1,7M€, avec un prix de vente du terrain porté à 50€ le m2 (au lieu de 35€ actuellement), et une prévision de 2 à 3 terrains vendus par an.

→	2022 à 2040	Montant de la participation communale	Budget	Montant actuel
		55 000€ / an	1,7 M€	19 000€ / an

Monsieur Jacky PASQUIER estime que la hausse du prix du terrain est conséquente ; il se fait confirmer par ailleurs que la commune continuera à travailler avec Alter jusqu'en 2040.

2 - le budget de la seconde proposition s'élève à 2,650M€, avec une prorogation de la concession jusqu'en 2035, un prix du terrain à 60€ le m2 et une vente de 3 à 4 terrains par an.

→	2022 à 2035	Montant de la participation communale	Budget	Montant actuel
		60 000€ / an	2,650M€	19 000€ / an

3 - la dernière hypothèse prévoit un budget de 2,7M€, prolongeant la concession jusqu'en 2040, avec un prix du terrain à 50€ le m2, et une vente de 2 à 3 terrains par an.

→	2022 à 2040	Montant de la participation communale	Budget	Montant actuel
		- 2022 à 2028 : 49 000€/an - 2029 à 2040 : 59 000€/an	2,7M€	19 000€ / an

Monsieur le Maire signale que rien n'empêche de commencer les fouilles plus tôt que prévu ; il s'agit pour le conseil de donner un accord de principe qui sera validé lors de la prochaine approbation du CRAC. Monsieur Patrice NEAU demande s'il est possible de mettre fin à la concession ; il lui est répondu par l'affirmative, à condition bien sûr que le motif soit fondé.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve le principe de lancement de la seconde tranche en s'orientant sur la troisième proposition, Dit que cette décision sera définitivement actée lors du vote du prochain CRAC.

DEL N°06-10/2021-02 Acquisition d'un terrain route de Longué

Monsieur le Maire rappelle au conseil les différentes entrevues qu'il a eu avec les propriétaires du terrain situé route de Longué, à côté de l'école.

Un accord a été trouvé sur la base de 20€ le m2, pour une superficie de 950m2 avec un accès de 4m de large.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve le principe de l'achat d'une partie du terrain cadastré AB 184 - 185 au prix de 20€ le m2,

Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces correspondantes.

DEL N°06-10/2021-03 Indemnisation gardiennage de l'église

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve le montant de l'indemnité de gardiennage de l'église, fixé par circulaire préfectorale à 479.86€.

DEL N°06-10/2021-04 Côtes irrécouvrables

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité de porter en non-valeur les côtes irrécouvrables relatives à des factures d'assainissement, référencées ci-après :

- 2014-T-710573390015 pour un montant de 177.00€
- 2014-T-710573390015 pour un montant de 19.00€

DEL N°06-10/2021-05 Travaux d'entretien des routes

3 entreprises ont été sollicitées pour la réfection de l'enrobé sur la rue de la Trinité ainsi que sur les routes du Doreur et de la Masseron.

C'est la société TTPL qui a été retenue, suite à la réunion de la commission d'appel d'offres, pour un montant de travaux de 98 808.96€.

Monsieur Jacky PASQUIER estime que des travaux rue de Jalesnes prévaudraient sur la route de la Masseron ; Madame Jacqueline TARDIVEL demande d'ailleurs quand aura lieu la rénovation de cette rue ; Monsieur Manuel DA SILVA lui répond qu'elle sera réalisée en 2022.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de confier les travaux à l'entreprise TTPL, Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents correspondants.

DEL N°06-10/2021-06 Fonds de concours SIEML (dépannages)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de verser un fonds de concours d'un montant de 1 184.11€ au SIEML, pour les opérations de dépannages du réseau de l'éclairage public réalisées sur la période du 1^{er} septembre 2020 au 31 août 2021.

Une discussion s'ouvre sur le fait d'éteindre plus tôt l'éclairage public.

Monsieur Jacky PASQUIER fait remarquer qu'il faut également penser à la sécurité, et pas seulement aux économies.

Madame Aurélie POIRIER signale un éclairage très faible au Champ de Foire (arrêt de bus) qui peut être dangereux.

DEL N°06-10/2021-07 Création d'un poste à temps plein au service administratif

Monsieur le Maire rappelle qu'aujourd'hui, le service administratif comprend 2 personnes à temps plein et 1 personne à temps partiel (80%).

Il explique que, de plus en plus, les demandes se diversifient et qu'elles demandent des réponses très rapides.

Les agents en place doivent donc très souvent mener de front plusieurs urgences et ne peuvent pas assurer leurs missions de façon linéaire.

En février dernier une personne à temps partiel a été recrutée pour apporter un soutien à l'équipe en place ; son contrat terminé, force est de constater qu'il faut envisager le recrutement d'une personne expérimentée pouvant assurer un temps complet.

L'idée directrice étant d'apporter aux administrés et aux élus une information la plus complète possible, élément essentiel à l'image de marque d'une commune.

Monsieur Patrice NEAU fait remarquer qu'avec le principe de mutualisation, certaines tâches auraient dû être reprises, ce qui n'a pas été le cas, et insiste sur l'importance de la qualité du service public.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 16 voix pour et 1 voix contre (Monsieur Jacky PASQUIER étant d'accord sur le principe de recrutement, mais pas pour un temps plein), approuve le recrutement d'un agent au service administratif.

DEL N°06-10/2021-08 Plan de relance - Informatisation de l'école Notre Dame

Monsieur le Maire explique au conseil le plan de relance initié par l'Etat qui a souhaité agir en faveur des écoles privées, en leur permettant d'acquérir du matériel informatique, à la condition que le montant prévu n'excède pas la somme allouée aux écoles publiques.

Cette exigence étant remplie, un dossier de demande a été transmis et Vernantes a été retenue pour bénéficier d'une subvention de 70% de l'Etat, et 30% de la commune.

Le montant du matériel (ordinateur portable, tablettes, vidéoprojecteur ...) s'élève à 8 682€ ; il resterait donc à charge de la commune 2 623€.

Il donne également au conseil les grandes lignes des dépenses prises en charges par la commune au titre du contrat d'association avec l'école privée.

Messieurs Christian PACORY et Florent POIRIER ayant donné pouvoir, ont souhaité faire savoir qu'ils valideraient cette subvention uniquement parce qu'elle est destinée aux enfants.

Après en avoir délibéré, et acté que Monsieur le Maire ne prendra pas part au vote, le conseil municipal par 15 voix pour, 1 voix contre (Monsieur Patrice NEAU), approuve le versement d'une subvention à l'école privée pour l'achat de matériel informatique.

DEL N° 06-10/2021-09 Demande de rétrocession dans le domaine public

Monsieur le Maire explique que l'impasse des Trois Pains appartient, pour une partie, au domaine public. Les riverains souhaitent que la partie privée soit rétrocédée à la commune, pour l'euro symbolique. Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 16 voix pour et une abstention (Monsieur Etienne MOREAU), approuve la rétrocession de la voie dans le domaine public, autorise Monsieur le Maire à signer l'acte de vente ainsi que tous les documents s'y rapportant. Monsieur Patrice NEAU souligne qu'il faudra néanmoins être vigilant pour éviter que les demandes de rétrocession augmentent, et par là même les charges d'entretien supportées par la commune.

INFORMATIONS

- Travaux

Les futurs travaux route de Vernuil prévus en 2022 feront l'objet d'une concertation des riverains.

- Adressage

La numérotation et le nouvel adressage réalisés par la mairie en 2015 n'avaient pas été menés à leur terme, dans le sens où tous ces changements n'avaient pas été validés.

Il y a donc près de 90% des adresses à certifier : la Poste propose donc un nouvel outil informatique, GEOPAL, permettant la mise à jour, et ces données seront directement transmises aux cadastre, services fiscaux, fibre, GPS.

Compte tenu de la charge de travail (les adresses doivent être vérifiées et validées une à une), la Poste propose de réaliser cette opération, qui devrait durer environ 3 mois. Elle prendrait en compte le travail réalisé au préalable ; le coût serait, au lieu de 2800€ HT, de 1900€ HT.

- Logements rue de Mouliherne

Une réunion s'est tenue afin de préciser certains détails ; le permis de construire sera déposé avant la fin de l'année.

- Marché de producteurs

Il a fait sa rentrée avec un bon nombre d'exposants et la visite de la députée Anne-Laure BLIN.

- Prolifération des chats

A titre expérimental, l'association Chats Pacha va disposer les cages dans plusieurs endroits de la commune, afin de capturer et stériliser les chats sans propriétaire, avant de les relâcher. La responsable s'est déplacée sur le terrain afin de repérer des endroits adéquats ; les dates d'intervention seront communiquées prochainement.

- Conseil Municipal des Jeunes

Mesdames Sabrina DOUAIRE et Aurélie POIRIER annoncent une assemblée générale le 15 octobre, ainsi que les élections le 12 novembre, et évoquent des difficultés d'organisation.

- SIEA

Monsieur Etienne MOREAU annonce que le tracteur commandé est enfin arrivé ; la saison de pêche, quant à elle, a été assez moyenne.

- Commissions

Madame Aurélie POIRIER aurait souhaité être informée de l'aménagement du carrefour de la rue de Mouliherne, plutôt que de l'apprendre par l'extérieur. Elle demande si la commission référente a été réunie.

Monsieur Patrice NEAU revient sur le fonctionnement des commissions et signale que les membres des commissions bâtiments et attributions de logement ne sont jamais convoqués. D'une manière générale, lorsqu'il y a réunion, il n'y a jamais de compte-rendu.

Madame Jacqueline TARDIVEL lui répond qu'il est difficile de réunir la commission logement dans la mesure où les attributions sont faites au niveau des bailleurs sociaux.

- **Informations diverses**

Madame Nathalie FUSELLIER demande un bilan frelons et ragondins.
Elle signale par ailleurs une vitre brisée au niveau des Trois boudins, et demande l'installation d'une poubelle à côté du distributeur à pizzas.

Monsieur Jacky PASQUIER signale un chemin rural barré par un riverain, lieudit la Plaine.

Madame Jacqueline TARDIVEL explique que le SIVU va réaliser une extension de la micro-crèche et qu'il faudra trouver un autre lieu d'accueil (100 m2) pour environ 6 mois.

En l'absence d'autres informations et questions, la séance est levée à 23h50.

Fait à Vernantes, le 11 octobre 2021

Le secrétaire de séance,

Jacky PASQUIER

Le Maire,



Thierry PAPOT